



Manuel de financement - Subvention à l'entrepreneuriat

Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE

Numéro du projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI Contrat : NDICI

AFRICA/2023/452-545

Date : novembre 2025



Co-funded by
Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Un projet mis en œuvre par Oxfam,
Restless Development-Ouganda, le
Forum européen de la jeunesse

1. Introduction

Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE offre aux initiatives de jeunes en Afrique et en Europe la possibilité de mettre en œuvre leurs idées et leurs solutions liées aux défis mondiaux. Financé par l'**Union européenne** et s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse de l'UE, le Youth Action Lab est mis en œuvre par **Oxfam**, le **Forum européen de la jeunesse** et **Restless Development Ouganda**. Ensemble, ils mettent en relation des jeunes de tous les continents, encourageant la collaboration, le partage des connaissances et la participation des jeunes à l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et international, notamment au sein de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE).

Pendant trois ans, le Youth Action Lab lancera divers appels à propositions invitant les jeunes dans toute leur diversité à postuler pour **des subventions de transfert de pouvoir**.

Pourquoi le transfert de pouvoir ?

1. **Rien sur la jeunesse sans la jeunesse** : les propositions sont examinées par un comité consultatif de jeunes¹ composé de représentants de la jeunesse.
2. **Capacité organisationnelle** : subventions visant à renforcer la stabilité, la résilience, la sécurité financière et le renforcement des capacités des organisations de jeunesse.
3. **Processus adaptés aux jeunes** : mécanismes de candidature et de rapport adaptés aux initiatives des jeunes.

Le Youth Action Lab propose 4 types de subventions différents :

1. **Subventions à l'innovation** : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, développer et/ou améliorer des innovations liées aux défis mondiaux.
2. **Subventions à l'entrepreneuriat** : pour soutenir les initiatives de jeunes travaillant dans le domaine de l'entrepreneuriat social et des opportunités d'emploi.
3. **Subventions de représentation** : pour soutenir les jeunes confrontés à la marginalisation et qui travaillent sur le terrain pour faire entendre et amplifier leur voix à différents niveaux.
4. **Subventions de coopération** : pour soutenir les jeunes d'Afrique et d'Europe dans leur collaboration à des initiatives communes de plaidoyer.

Chaque subvention sera valable pour une période de 12 mois.

Ce manuel de financement se concentre sur les subventions à l'entrepreneuriat. Il explique l'objectif de la subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide tout au long du processus de candidature. **Veuillez noter que :**

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention par appel à propositions.
2. Chaque organisation ne peut bénéficier que d'un seul contrat de subvention dans le cadre de ce programme. Si votre demande est acceptée, vous ne pourrez pas présenter de nouvelle demande lors d'appels à propositions ultérieurs.
3. Si votre candidature n'a pas été retenue lors d'un précédent appel, vous pouvez postuler à nouveau lors du prochain cycle et suivre les étapes décrites dans le présent manuel de financement.

¹ Le YAB est composé de 12 jeunes représentants, dont 10 sélectionnés parmi les pays africains ciblés et 2 parmi les pays de l'Union européenne. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidatures ouvert.

Les subventions à l'entrepreneuriat sont gérées par [Oxfam](#). Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui travaillent ensemble pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté. Cela signifie que nous luttons contre les inégalités qui maintiennent les gens dans la pauvreté. Ensemble, nous sauvons, protégeons et reconstruisons des vies lorsque des catastrophes surviennent. Nous aidons les gens à se construire une vie meilleure pour eux-mêmes et pour les autres, nous nous attaquons à des problèmes tels que les droits fonciers, la justice climatique et la discrimination à l'égard des femmes.

Le Youth Action Lab travaillera avec [Oxfam en Afrique](#) (OiA), une plateforme régionale passionnante au sein d'Oxfam qui se concentre sur la perspective continentale. OiA sera le responsable thématique d'Oxfam en matière de soutien aux bénéficiaires de subventions et de collaboration avec les jeunes afin de garantir que leurs diverses voix soient représentées au niveau de l'UA.

Les subventions à l'entrepreneuriat sont particulièrement adaptées aux entreprises sociales dirigées par des jeunes qui souhaitent renforcer les opportunités économiques pour les jeunes et les organisations qu'ils représentent.

Au total, 20 subventions seront accordées, dont 5 lors du premier cycle, **10 dans le cadre de l'appel à projets actuel** et 5 lors du dernier appel. Chaque subvention peut avoir une durée de 12 mois et le budget disponible s'élève à **30 000 euros**.

Vous ne savez toujours pas si ce type de subvention est celui qui vous convient ? Avant de poursuivre votre lecture, rendez-vous sur [le site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à déterminer laquelle des quatre possibilités de subvention vous convient le mieux !

Vous êtes convaincu que c'est la subvention qu'il vous faut ? Alors lisez le manuel de financement dans son intégralité et POSTULEZ !

Sur quoi ma proposition de subvention à l'entrepreneuriat doit-elle se concentrer ?

2. Qu'entendons-nous par « renforcer les opportunités économiques des jeunes et des organisations qu'ils représentent » ?

Les subventions à l'entrepreneuriat aident les jeunes acteurs à faire avancer leurs initiatives visant à élargir les opportunités économiques pour les jeunes. Comme pour tous nos mécanismes de subvention, notre objectif est de permettre aux jeunes d'échanger et d'apprendre ensemble à travers les pays et les continents.

À ce titre, les subventions à l'entrepreneuriat se concentrent sur les actions menées par des jeunes qui répondent à une **triple sélection** de défis clés auxquels les jeunes sont confrontés à travers le monde (et plus particulièrement en Afrique) dans leur participation économique et la prise en main de leur propre avenir. Cette triple sélection est détaillée ci-dessous :

1. Année 1 CfP Focus - Accès à des opportunités **de développement des compétences** qui répondent aux besoins des jeunes et aux réalités économiques locales et qui soutiennent le démarrage de nouvelles entreprises dirigées par des jeunes.
2. Année 2 CfP Focus - La **croissance** responsable **des** entreprises sociales **dirigées par des jeunes** qui combinent leur **mission sociale ou environnementale** avec **des activités génératrices de revenus**.
3. Année 3 CfP Focus - Un **environnement propice** à la création et au développement d'entreprises par de jeunes entrepreneurs.

Au cours de cet appel à propositions, l'accent sera mis sur le deuxième thème : la croissance des entreprises sociales dirigées par des jeunes qui combinent leur mission sociale ou environnementale avec des activités génératrices de revenus ! Nous demandons aux organisations de jeunesse intéressées de soumettre leurs idées pour faire progresser la croissance responsable de leurs entreprises sociales afin de soutenir leurs objectifs d'entrepreneuriat social pour les jeunes et leurs organisations.

Les entreprises sociales sont généralement des **organisations à but non lucratif, des fiducies, des coopératives ou des organisations communautaires** qui combinent leur **mission sociale ou environnementale** avec **des activités génératrices de revenus**. Ces organisations utilisent le commerce ou la prestation de services pour générer des revenus, qui sont ensuite **réinvestis dans leurs projets et leur impact communautaire**, ce qui les aide à réduire leur dépendance vis-à-vis des dons tout en renforçant leur durabilité.

Principales caractéristiques des entreprises sociales :

- Toutes les activités sont guidées par des objectifs sociaux/environnementaux (la mission avant tout).
- Elles mènent des activités commerciales/d'entreprise.
- Les excédents sont réinvestis dans la mission (et ne sont pas prélevés par les actionnaires).

2.1 Pourquoi cibler les entreprises sociales ?

Les organisations dirigées par des jeunes sont en plein essor à l'échelle mondiale, stimulant l'innovation, la participation civique, le développement communautaire et **l'emploi grâce à leurs entreprises sociales**. Cependant, à mesure que ces organisations se développent, elles sont souvent confrontées à des défis importants dans un certain nombre de domaines, notamment les ressources nécessaires à la croissance de leurs entreprises, leurs capacités et l'éthique commerciale. Il existe un besoin évident de multiplier les opportunités qui leur permettent de développer leurs entreprises sociales. Les jeunes issus de communautés marginalisées peuvent notamment être confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder aux ressources. On peut penser aux obstacles liés au genre, en particulier le manque d'accès aux fonds, surtout pour les jeunes femmes et plus encore dans les zones rurales. Notre objectif est de soutenir les initiatives de jeunes qui ont **une entreprise sociale en activité** et qui recherchent des ressources pour développer cette entreprise sociale.

Les subventions à l'entrepreneuriat visent à aider les organisations de jeunesse à :

1. **Obtenir un résultat direct** : renforcer les opportunités de croissance responsable pour une entreprise sociale dirigée par des jeunes dans un contexte donné et combler une lacune particulière.
2. **Partager leurs expériences et leurs résultats avec des acteurs (jeunes)** au-delà de leur propre contexte et entretenir des réseaux et des liens avec des jeunes (entrepreneurs).

Le Youth Action Lab vise à **atteindre et à autonomiser les jeunes marginalisés**, ceux qui sont confrontés à des obstacles à leur pleine participation à la vie sociale, économique ou politique. Ces obstacles peuvent prendre de nombreuses formes et dépendent du contexte.

Dans votre proposition, expliquez :

- Quels groupes de jeunes marginalisés vous allez impliquer
- Comment ils sont marginalisés dans votre contexte
- Comment votre projet favorisera leur participation et leur leadership

Remarque importante : les projets menés par des groupes marginalisés, en particulier les jeunes femmes, seront prioritaires.

2.2 Durabilité

Les candidats devront expliquer comment leur projet se poursuivra après la fin de la période de subvention. En d'autres termes, comment les activités ou les résultats continueront d'avoir un impact et d'engendrer des changements au-delà de la durée du projet.

Décrivez comment les résultats de votre projet se poursuivront ou inspireront le changement au-delà de la période de financement. Cela peut concerner la manière dont les résultats resteront pertinents, visibles ou utiles une fois la subvention terminée.

Les projets doivent se concentrer sur des solutions locales ou adaptées aux communautés marginalisées. Ils doivent établir des liens locaux entre les acteurs clés tels que les femmes entrepreneurs, le secteur privé et les services publics, en formant des partenariats et des écosystèmes solides afin d'assurer la durabilité au-delà de la durée du projet.

2.3 Types d'activités

Votre proposition peut comporter diverses activités qui se complètent les unes les autres. Nous sommes impatients de recevoir vos idées !

Les activités peuvent prendre différentes formes selon le type d'entreprise sociale que vous souhaitez développer. Dans votre proposition, décrivez les activités que vous prévoyez de mettre en œuvre et expliquez en quoi elles sont liées à vos buts/objectifs et à l'implication des jeunes.

Il n'y a pas de formule toute faite : vous êtes libre de concevoir les activités qui correspondent le mieux à votre projet, à condition de montrer clairement en quoi elles contribuent à la croissance de votre entreprise sociale.

Bien que les subventions à l'entrepreneuriat aient une portée large, veuillez noter que les types d'organisations ou d'activités suivants **ne sont pas** éligibles à cette subvention :

- Les PME purement lucratives dont l'impact social est accessoire ou symbolique
- Les ONG entièrement financées par des donateurs et n'exerçant aucune activité entrepreneuriale
- Les projets en phase d'idéation sans antécédents commerciaux opérationnels

3 Demander une subvention à l'entrepreneuriat

3.1 Suis-je admissible à une subvention à l'entrepreneuriat ?

Les subventions à l'entrepreneuriat sont soumises aux **critères « stricts »** suivants en matière d'éligibilité :

1. Votre organisation doit être à **but non lucratif** et fonctionner sous la forme d'une fiducie, d'une organisation communautaire (CBO), d'une organisation non gouvernementale (ONG)/organisation de la société civile (CSO) ou d'une coopérative ayant une mission sociale/environnementale claire. L'activité d'entreprise sociale existe pour soutenir et faire progresser cette mission, et non comme une activité secondaire.
2. **Votre organisation doit être dirigée par** des jeunes : les jeunes (âgés de 18 à 35 ans) représentent la gouvernance de l'organisation et ont le pouvoir décisionnel principal sur l'orientation et les programmes de l'organisation (100 % sont âgés de 18 à 35 ans) et sont directement impliqués dans la conception et la réalisation des activités (>80 % sont âgés de 18 à 35 ans).
3. **Votre projet doit être dirigé par des jeunes** : tout le personnel (100 %) travaillant à la mise en œuvre du projet doit être composé de jeunes (âgés de 18 à 35 ans).
4. Votre organisation est officiellement enregistrée dans votre pays, dispose d'un compte bancaire, d'une structure de gouvernance claire et fonctionne depuis au moins 12 mois.
5. Vous pouvez présenter des preuves de programmes communautaires et d'activités génératrices de revenus.
6. **Activités génératrices de revenus** : vous gérez une branche commerciale ou une entreprise dont les revenus complètent le soutien des donateurs et contribuent à la viabilité financière de l'organisation.
7. **Impact social/environnemental** : vous pouvez démontrer un impact mesurable (emplois pour les jeunes, amélioration des moyens de subsistance, services abordables, gains environnementaux). Vous disposez au moins de systèmes de base pour suivre et rendre compte des résultats.
8. **Utilisation des bénéfices Réinvestissement** : la totalité ou la plupart des excédents sont réinvestis dans la mission ou le développement de l'entreprise. Aucun versement de bénéfices aux actionnaires privés.
9. Vous êtes situé et enregistré dans l'un des 12 pays ciblés par l'African Youth Action Lab : Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
10. Les activités que vous proposez se déroulent dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.

Les subventions à l'entrepreneuriat comportent également un certain nombre de **critères « souples »** qui peuvent aider à déterminer non seulement si votre organisation est éligible, mais aussi si les subventions à l'entrepreneuriat sont adaptées à votre idée de projet !

1. Votre organisation souhaite vivement entrer en contact avec des jeunes d'Afrique et d'Europe afin d'échanger et d'apprendre sur vos activités et vos résultats, par exemple en participant à la plateforme numérique et aux événements annuels d'apprentissage du Youth Action Lab.
2. Vous êtes désireux de vous engager dans un véritable partenariat intercontinental, dans lequel toutes les organisations contribuent, apprennent et partagent leurs connaissances issues du processus collaboratif, en partageant vos idées et les résultats obtenus grâce au développement de votre entreprise sociale.
3. L'organisation doit jouir d'une bonne réputation au sein de la communauté des entreprises sociales, comme en témoignent ses adhésions ou ses partenariats avec des organismes professionnels nationaux ou locaux, des groupes gouvernementaux ou du secteur privé.

3.2 Calendrier et étapes de la candidature à un appel à propositions

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION		
Étape 1 : répondre à un appel à propositions (CfP)	Soumettez votre proposition de projet via le système de candidature ON Grip avant le 7 janvier 2026 .	Les demandes seront effectuées via un lien fourni vers le système de demande ON Grip . L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions narratives et financières de la demande et les éléments de votre proposition. Dans l'appel à candidatures, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des informations sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse : Étape 1 : Inscrivez-vous sur la plateforme Power to Voices en créant un compte : Inscrivez-vous ici Étape 2 : Rendez-vous sur la communauté AU-EU Youth Action Lab et cliquez sur « Suivre » pour devenir membre du groupe, via ce lien : Communauté AU-EU Youth Action Lab Power to Voices
Étape 2 : Événements en ligne et autres formes de soutien aux bénéficiaires	Participez à un événement en ligne en novembre 2025 couvrant les thèmes suivants : 1. Introduction aux subventions à l'innovation 2. Processus de proposition et de rédaction/candidature, budgétisation C QCA	Dans le cadre du soutien supplémentaire apporté aux candidats, une session en ligne sera organisée en novembre afin de fournir des conseils détaillés sur la préparation de dossiers de candidature solides pour les subventions à l'entrepreneuriat, de clarifier les conditions d'éligibilité et les critères, d'offrir des conseils pratiques sur la rédaction des propositions et de répondre à toutes les questions que les candidats pourraient se poser afin de les aider à soumettre des candidatures compétitives.
SÉLECTION DES SUBVENTIONS		
Étape 3 : Processus de sélection	Les candidatures sont examinées et notées par Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes (YAB) .	1. Les demandes doivent être soumises en anglais, en français ou en portugais uniquement² 2. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature par appel à candidatures. Si plusieurs candidatures sont soumises, seule la première sera prise en considération. 3. Examen : les candidatures sont vérifiées afin de s'assurer qu'elles sont éligibles. 4. Présélection : les candidatures éligibles sont regroupées par pays afin de garantir une représentation équitable des 12 pays africains. 5. Notation : le YAB note les candidatures en fonction des critères définis. Comme il s'agit de fonds de transfert de pouvoir

² Les demandes de subventions de coopération doivent être soumises en anglais en raison de la nature collaborative des projets, des formations dispensées et de la nécessité d'une communication efficace entre les bénéficiaires.

		Conçu par des jeunes pour des jeunes, le YAB détient le pouvoir décisionnel final. 6. Diligence raisonnable : les candidats ayant obtenu les meilleurs scores sont invités à fournir des documents supplémentaires. Des évaluations des capacités organisationnelles et, si nécessaire, des visites sur place sont effectuées. Les partenaires du consortium peuvent faire appel à leurs bureaux locaux, avec le soutien sur le terrain des membres du YAB.
OCTROI DE SUBVENTIONS		
Étape 4	Offre d'octroi de subvention et accords	Les candidats sélectionnés seront informés d'ici avril/mai 2026. Les étapes suivantes sont les suivantes : · Signature de l'accord de subvention · Réception du premier transfert financier · Participation à une réunion de lancement en ligne dans le cadre de l'intégration et le lancement de la mise en œuvre du projet. Les subventions seront versées en deux fois

3.3 Utilisez le système en ligne « ON Grip » pour soumettre votre demande.

Les demandes de subvention à l'entrepreneuriat doivent être soumises via le **système de demande ON Grip**. Chaque type de subvention dispose d'un lien de demande unique, qui vous redirige directement vers le formulaire en ligne approprié. Pour utiliser ON Grip, procédez comme suit :

- Cliquez sur le lien de demande de subvention sur notre site web. Vous serez redirigé vers une page où vous pourrez **créer un compte** sur le portail communautaire ON Grip. Vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien pour définir votre mot de passe.
 - Remarque : lors de votre première visite, vous devrez définir un mot de passe. Lors des visites suivantes, vous devrez saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Votre nom d'utilisateur correspond à l'adresse e-mail que vous avez utilisée lors de votre inscription.
 - **Si vous avez déjà créé un compte ON Grip lors de notre précédente campagne de financement, vous devez suivre ces mêmes étapes pour réactiver votre compte.**
- **Connectez-vous** et rendez-vous dans l'onglet « Mes candidatures », où un nouveau formulaire de candidature sera disponible remplir.
- **Remplissez toutes les sections obligatoires**, y compris les modèles de description et de budget. Le système vous guide pas à pas à travers chaque section.
- **ON Grip enregistre automatiquement votre progression** chaque fois que vous cliquez en dehors d'une zone de texte. Vous pouvez revenir en arrière et modifier votre candidature jusqu'à ce que vous cliquiez sur « Soumettre ».
- **Soumettez votre candidature** avant la date limite. Une fois soumise, vous ne pourrez plus la modifier.

Une fois l'appel à propositions clos, Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes examineront toutes les candidatures dans ON Grip. Consultez régulièrement votre compte pour connaître l'état d'avancement de votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques avec la plateforme, vous pouvez contacter le service d'assistance par e-mail indiqué sur le site web du Laboratoire d'action jeunesse AU-UE. Veuillez joindre à votre e-mail des captures d'écran et indiquer le nom de votre organisation.

3.4. Questions narratives de la candidature

Votre candidature sera basée sur le modèle de candidature narrative disponible dans le système de candidature ON Grip. Le formulaire de candidature est divisé en sections avec des questions et des conseils spécifiques. Vous devez répondre à toutes les sections de manière exhaustive et suivre les instructions fournies dans le formulaire.

La candidature comprend les sections suivantes à remplir :

1. Comment avez-vous entendu parler de nous ?
2. Budget et documents du projet
3. Informations sur l'organisation et coordonnées
4. Biographie/informations sur le projet
5. Description du projet
6. Gestion des risques
7. Certification

Vous devez répondre à toutes les sections et respecter les instructions et les conseils fournis. Vous serez évalué sur la base de votre candidature. Il est important que vous respectiez la longueur/le nombre de pages suggérés.

Exigences minimales en matière de budget

Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Le modèle comprend deux feuilles de calcul (budget détaillé, budget récapitulatif) qui doivent toutes deux être remplies.

Les budgets doivent respecter les règles suivantes :

- Fournissez une description claire de chaque élément (catégorie de coût, nombre d'unités, valeur unitaire).
- Indiquez les coûts dans votre **monnaie locale** et la dernière colonne doit être en **euros (EUR)**. Utilisez le [taux de change](#) officiel [de la Commission européenne](#) (**Inforeuro**) pour calculer la conversion.
- Les coûts de personnel doivent indiquer le pourcentage de temps (ETP) pour chaque poste.
- Les coûts doivent être **raisonnables, admissibles et imputables** au projet.
- Tous les coûts doivent être vérifiables dans les registres de votre organisation et nécessaires à la mise en œuvre.

Exigences spécifiques au budget

- Prévoyez **au moins 5 % de la subvention accordée** pour le soutien technique (renforcement des capacités et consolidation institutionnelle de votre organisation).

- Budget pour l'**activité** obligatoire «**Link and Learn** » ⁽³⁾ pour un maximum de **deux représentants** par organisation. L'événement aura lieu dans **l'un des 12 pays africains ciblés** (à confirmer).
 - Les coûts doivent couvrir les vols, l'hébergement et les indemnités journalières pour un événement de 5 jours (3 jours d'atelier et 2 jours de voyage). Lors de l'établissement du budget, recherchez les coûts moyens des vols et de l'hébergement dans l'un des pays cibles les plus éloignés de chez vous.
- Les fonds restants seront alloués aux activités de votre projet, à l'administration et aux ressources humaines conformément à votre proposition.
- Le budget sera également évalué en fonction de la répartition des fonds entre les activités, les ressources humaines et le soutien organisationnel, afin de garantir la cohérence avec les objectifs de votre projet. Les budgets qui allouent des fonds exclusivement aux frais de personnel ne seront pas acceptés.

Modèle de budget obligatoire

Veuillez vous assurer que votre candidature comprend le modèle de budget fourni dûment rempli. Les candidatures qui ne respectent pas ce format ne seront pas prises en considération. [CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LE MODÈLE DE BUDGET](#)

Modèle de budget - YAL



Entrepreneurship

3.5 Qu'est-ce qui fait qu'une candidature est retenue ou rejetée ?

Ces facteurs ne sont fournis qu'à titre indicatif afin d'informer les candidats potentiels si leur candidature est clairement axée sur l'appel à candidatures et s'inscrit dans le cadre du type de subvention. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive :

Les candidatures retenues présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Répondre à tous les critères d'éligibilité obligatoires et facultatifs (entreprise dirigée par des jeunes, à but non lucratif/sociale, enregistrée dans les pays éligibles).
- Aborder clairement les opportunités économiques pour les jeunes à travers la croissance des entreprises sociales.
- Démontrer comment les jeunes, en particulier les groupes marginalisés, en bénéficieront.
- Fournir un plan de durabilité pour poursuivre les activités au-delà de la période de subvention.
- Faire preuve de collaboration et de coordination avec d'autres organisations ou parties prenantes.
- Inclure une demande complète et bien formatée, accompagnée d'un budget raisonnable et éligible.

Les demandes rejetées présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Ne répondent pas aux critères d'éligibilité.
- Sont incomplètes, ne respectent pas le format requis ou ne répondent pas à des questions essentielles.
- Comportent des coûts déraisonnables ou non éligibles (par exemple, achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments).

³ Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE organisera chaque année une activité de rencontre et d'apprentissage en personne pour tous les bénéficiaires des quatre types de subventions.

- Demande de plusieurs types de subventions dans le cadre du Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE.

3.6 Calendrier

- **12 novembre 2025** – Ouverture Publication de l'appel à propositions
- **Webinaire du 20 novembre** - Introduction aux subventions à l'entrepreneuriat et au processus de rédaction/demande de proposition, budgétisation C QCA
- **7 janvier 2026** – Date limite de dépôt des candidatures
- **Janvier-avril 2026** – Examen par Oxfam et YAB C Due diligence
- **Avril 2026** – Annonce des résultats C Signature des accords de subvention
- **Mai 2026 – avril 2027** – Période de mise en œuvre de la subvention
 - Appels mensuels en ligne pour faire le point sur l'avancement (par consortium/partenariat)
 - Rencontres sociales mensuelles avec tous les types de subventions (via Power2Voices)
- **Novembre/décembre 2026** – Événement Link C Learn en présentiel (dans l'un des 12 pays africains ciblés, lieu à confirmer)

4. Gestion globale des subventions

4.1 Communication globale

Les subventions du Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE ne se limitent pas à un simple financement : elles visent à aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à développer leurs compétences et à tisser des liens. En participant au programme de subventions à l'innovation, vous bénéficierez de bien plus qu'un simple soutien financier !

Les subventions à l'entrepreneuriat seront gérées et coordonnées par Oxfam en Afrique.

- En tant que bénéficiaire d'une subvention à l'entrepreneuriat, vous serez mis en relation avec le coordinateur des subventions et du MEAL d'Oxfam, qui sera votre principal interlocuteur tout au long de votre projet.

Ensemble, nous explorerons comment le coaching et le mentorat peuvent apporter une valeur ajoutée à votre travail ou à vos besoins en matière d'apprentissage et de développement des capacités. Votre interlocuteur sera également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions pratiques concernant la mise en œuvre, les dépenses, le suivi et les rapports relatifs à votre subvention.

Les subventions à l'entrepreneuriat visent à mettre en relation des jeunes de différents pays. En tant que bénéficiaire, vous devrez rejoindre la communauté en ligne de notre projet sur la plateforme numérique Power2Voices. Chaque mois, nous organiserons des échanges interactifs de partage et d'apprentissage entre les bénéficiaires actuels dont vous faites partie et au-delà. De plus, grâce à cette plateforme numérique interactive, vous pourrez prendre l'initiative de créer des opportunités d'apprentissage et d'engagement avec les autres bénéficiaires du projet Youth Action Lab !

4.2 Formation et soutien

Tous les bénéficiaires d'une bourse d'innovation participeront à une **réunion de lancement en ligne** afin de donner le coup d'envoi et d'accueillir tous les bénéficiaires du Youth Action Lab AU-EU. Cette formation vous donnera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec d'autres bénéficiaires, d'approfondir votre compréhension des bourses d'innovation et de renforcer votre collaboration.

Le Youth Action Lab organise également **chaque année un événement « Link and Learn » (Lier et apprendre)**, une rencontre intercontinentale en présentiel où tous les bénéficiaires se réunissent pour partager leurs expériences et leurs apprentissages. Vous êtes tenu d'y participer et devez prévoir un budget pour deux représentants maximum. L'événement se déroulera dans l'un des 12 pays cibles en Afrique.

Au-delà de ces activités, d'autres activités en présentiel ou en ligne peuvent être proposées pendant le programme.

Vous devez allouer au moins **5 % de votre budget** au renforcement des capacités. Vous êtes libre de proposer des activités (par exemple, la formation du personnel).

5. Contrats, rapports et transferts financiers

Une fois sélectionné, vous signerez une **convention de subvention**. Ce document contraignant définit :

- la durée, le plan de travail et le budget approuvés du projet,
- le montant de la subvention accordée, et
- les principales exigences, notamment en matière de rapports, de protection (SEAH), de conflits d'intérêts et autres conditions générales.

La convention de subvention sera un document contraignant qui précisera la durée nécessaire à la réalisation du projet, le montant de la subvention accordée sur la base de la demande approuvée, le plan de travail et le budget. La convention de subvention précisera en outre les exigences liées à la subvention, notamment les obligations en matière de rapports, la SEAH, les conflits d'intérêts ainsi que d'autres conditions générales.

Tous les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables à partir des registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

Les versements de la subvention seront effectués **deux fois au cours de la durée du projet**. Le premier versement sera effectué dans les conditions/étapes suivantes.

- l'accord de subvention et toutes ses annexes doivent être signés
- le budget et le plan de travail sont approuvés
- le formulaire d'informations bancaires dûment rempli,
- fiche d'information sur le bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après avoir franchi les étapes suivantes.

- reçu et relevé bancaire du premier versement,
- rapport narratif semestriel et évaluation du rapport terminés,
- rapport de variance et évaluation réalisés,
- registre des risques
- avancement du cadre MEAL.
- demande de deuxième et dernier versement

Tout autre détail sera basé sur le plan de suivi Y.A.L. et les exigences relatives aux données/informations supplémentaires à collecter.

6. Déclaration d'intégrité

Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE applique une politique de « tolérance zéro » à l'égard de toute forme de comportement répréhensible (qu'il soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Laboratoire d'action pour la jeunesse, soutenu par les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la jeunesse et de Restless Development Uganda, veille à ce que la protection, la gestion financière et le comportement interpersonnel soient pris en compte dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations bénéficiaires, les fournisseurs et les sous-traitants. Les organisations bénéficiant d'un financement du Youth Action Lab doivent mettre en place des mécanismes pour gérer les allégations d'inconduite, notamment la prévention, la détection, les enquêtes et le signalement. Cela inclut la protection contre les inconduites telles que l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants, ainsi que les inconduites liées à la corruption, telles que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou l'aide.

le détournement ou le népotisme, et les comportements inappropriés dans les relations interpersonnelles, tels que l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination.

Au cours des évaluations organisationnelles préalables à la signature de la convention de subvention, nous examinerons conjointement les politiques, le code de conduite et les mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de votre organisation et du montant de la subvention) et nous réfléchirons aux besoins potentiels en matière de renforcement des capacités pour lutter contre les comportements répréhensibles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Youth Action Lab doivent signaler toute allégation de comportement répréhensible dans le cadre du projet global AU-EU Youth Action Lab ou de l'un de ses bénéficiaires à [l'adresse \[adressesintegrity@oxfamnovib.nl\]\(mailto:adressesintegrity@oxfamnovib.nl\)](mailto:adressesintegrity@oxfamnovib.nl) ou en utilisant le [formulaire en ligne disponible ici](#). Tous les signalements reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils s'avèrent fondés, des mesures seront prises dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre préoccupation concerne un bénéficiaire du Youth Action Lab, le partenaire du projet qui gère la relation avec le bénéficiaire (Oxfam en Afrique, le Forum européen de la jeunesse ou Restless Development Uganda) coordonnera les mesures à prendre conformément aux procédures établies dans chaque organisation. Dans tous les cas, tous les cas signalés et les mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte n'est pas possible ou si l'organisation n'est pas disposée à le faire, l'agence chef de file (Oxfam) gèrera ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à trouver un équilibre entre le respect de la procédure régulière et une approche centrée sur la victime, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être de la victime restent les priorités dans toutes les questions et procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou les actions inappropriées d'un membre du projet AU-EU Youth Action Lab, le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et procédures pertinentes d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée au comportement du responsable du consortium, elle sera transmise au comité directeur du projet AU-EU Youth Action Lab.

[CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER un exemple de formulaire de candidature rempli.](#)

